

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : francesca-girard-cscharlevoix-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/511da13185e01ace4b5049e0>

Date d'obtention : 2025-01-10 13:48:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le questionnaire est bien fait, elle s'applique facilement. On doit la faire rapidement lorsqu'on reçoit l'info.

Les démarches et le retour auprès du service de police et du DPCP se font rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai déjà reçu la formation et j'utilise la trousse. J'avais besoin de rafraîchir les informations pour m'assurer que je fais les bonnes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Climat de confiance et qu'ils comprennent bien les démarches de la trousse SEXTO.